

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat de développement durable 2014 – 2016
Attribution de subventions par le conseil régional

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de sa commission permanente du 17 octobre 2014, le conseil régional a précisé les principes destinés à régir sa politique contractuelle avec les communautés d'agglomération pour la période de 2014 à 2016 dans les Contrats Régionaux de Développement Durable (C.R.D.D.).

L'enveloppe globale du contrat régional de développement durable de la C.A.P.C. portera sur un montant de 2 450 000 € ; elle a été approuvée lors du bureau communautaire du 3 novembre 2014.

Un comité des projets restreint s'est tenu ce même 3 novembre, afin de permettre le déblocage de 12 dossiers subventionnables en cours d'instruction, pour un montant global de 228 000 €.

* * * * *

VU les délibérations de la commission permanente du conseil régional en date du 13 septembre 2013 et du 29 novembre 2013, décrivant le nouveau mode de contractualisation avec les territoires de Poitou-Charentes,

VU la délibération de la commission permanente du conseil régional en date du 17 octobre 2014, définissant les modalités de mise en œuvre des C.R.D.D. avec les neuf communautés d'agglomération de la région, ainsi que de contribution de la Région aux futurs contrats de ville,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 8 du bureau communautaire du 3 novembre 2014, relative au contrat régional de développement durable 2014-2016,

CONSIDERANT le positionnement du comité des projets sur les opérations qui lui ont été soumises,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 24 novembre 2014

n°10

page 2/2

- d'approuver les dossiers suivants, ainsi que les subventions sollicitées correspondantes :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Subvention régionale validée (commission des projets le 3-11-14)
"Objectifs prioritaires" du CRDD		
CAPC	Programme d'animation du réseau des médiathèques	3 000 €
ADSEA	Pôle de mobilité du Châtelleraudais	60 000 €
Commune de Bonneuil-Matours	Création d'une maison de santé	100 000 €
Sous total		163 000 €
Dossiers Charte des manifestations		
Commune de Châtellerault	Animation : L'Eté au lac	4 000 €
Fédération des acteurs économiques du châtelleraudais	"Châtellerault ça bouge"	1 000 €
CAPC	Animation de Noël 2014 : patinoire extérieure	25 000 €
CAPC	Animation : Jours de Vienne	15 000 €
CAPC	Animation : l'Eté Châtelleraudais	8 000 €
Commune de Châtellerault	Scènes cigales	8 000 €
Commune de Châtellerault	Jeunes talents	3 000 €
Velophile naintréenne	12ème vétathlon	1 000 €
Sous total		65 000 €
TOTAL		228 000 €

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant aux versements des crédits.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 28/11/2014

Publié au siège de la CAPC, le 28/11/2014

n° 9576

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER